

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 162/SLAG portant nomination d'un fonctionnaire huissier

n° 162/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
27 mars 1974Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vu la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas : Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire dans ce territoire : Vu les articles. 1 et 2 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958 rendue exécutive par arrêté n° 756/CAB du 10 juillet 1958

Vu l'arrêté no 567/SLAG- du 22 juin 1973 portant nomination des fonctionnaires huissiers

Sur proposition du chef du service judiciaire par sa lettre n° 45/SJ du 12 mars 1974,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Caball Louis, chef de détachement de la Garde Territoriale, est nommé huissier à Dikhil, en remplacement de M. Jean Zimmerman, Brigadier chef de C.R.S. qui a quitté définitivement le Territoire. Art. 2— M. Caball prêtera serment, avant d'entrer en exercice, conformément aux prescriptions du dernier paragraphe de l'article 2 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel. du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

de la République et par délégation :le Haut-Commissaire adjoint,R. GAUGER.